

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :**En exercice : 19****Présents : 15****Votants : 17****OBJET :****Modification de
dénomination d'une voie
communale****N° 51/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine**Absents excusés ayant donné procuration :** Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger**Absentes excusées :** Madame COURANT M-Christine, Madame MASSUCCO Isabelle**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire rappelle aux membres les délibérations n° 33/2007, 58/2010, 66/2012 et 34/2013 par lesquelles le Conseil Municipal a décidé la dénomination officielle des rues, routes, places et impasses de la commune.

Il précise que SOLLIÈS-VILLE et SOLLIÈS-PONT étant limitrophes, certaines voies forment la limite entre les deux communes, comme la voie « CD 258 annexe ».

Il indique que, dans le cadre de la procédure d'adressage, la commune de SOLLIÈS-PONT a dénommé cette voie, allant du carrefour du chemin des Montres jusqu'au chemin de Sauvebonne, « route des 2 Solliès » et que cela engendre des problèmes pour les habitants de ce quartier à SOLLIÈS-VILLE.

Afin de remédier à cette situation, il est donc proposé de modifier la dénomination de la voie « CD 258 annexe » par la dénomination « route des 2 Solliès ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification de dénomination de la voie communale ci-après :

Le nom de la voie « CD 258 annexe » **devient « route des 2 Solliès ».**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le

- 6 NOV. 2025

- de la publication le

- 7 NOV. 2025

